



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 21 septembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, BORIE, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY  
formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE  
Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Madame Sophie MARNIER a donné pouvoir à Monsieur Julien BORIE  
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir Madame Nathalie HOANG

Madame Nathalie HOANG est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

### Objet : Décision modificative 01 budget principal

#### - Opérations Patrimoniales

Les avances sur travaux sont payées aux fournisseurs sur l'article 23/238. Le remboursement de l'avance forfaitaire se fait sur des opérations d'ordres patrimoniales.

Il convient d'ajuster le budget pour passer ces opérations d'un montant de 40 600 €.

- Le FPIC contributeur est maintenant connu. La somme totale est de 78 853 €. Il convient d'ajouter la somme de 19 453 € à l'article 739223 pour honorer la dépense. Afin de conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la somme sera déduite de l'article 60612/020.
- Le dégrèvement Jeunes Agriculteurs est plus élevé que prévu. Il convient d'ajouter la somme de 886 € à l'article 7391171. Afin de conserver l'équilibre de la section de fonctionnement, la somme sera déduite de l'article 60612/020.

Détail décision modificative :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			40 600,00
2312 Agencements et aménag terrains			40 600,00
2312 824			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 214,00		-40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	17 214,00		-40 600,00
2312 Agencements et aménag terrains	17 214,00		-40 600,00
2312 824	17 214,00		-40 600,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>17 214,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			40 600,00
238 Avances versées sur commande			40 600,00
238 824			40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	80 597,00		-40 600,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	80 597,00		-40 600,00
238 Avances versées sur commande	80 597,00		-40 600,00
238 824	80 597,00		-40 600,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>80 597,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire
011 CHARGES A CARACTERE GENER			-20 339,00
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			-20 339,00
60612 Énergie - Électricité			-20 339,00
60612 020			-20 339,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	60 000,00		20 339,00
73 IMPÔTS ET TAXES	60 000,00		20 339,00
7391171 Dégrèv taxe foncière	600,00		886,00
7391171 020	600,00		886,00
739223 Fond ressour communale interco	59 400,00		19 453,00
739223 020	59 400,00		19 453,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>60 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Sens du vote : Adoption  Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix octobre deux mille vingt deux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20220927-2022-96-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 11/10/2022

Publication : 12/10/2022

Le Maire,  
  
 Etienne LEJEUNE

Publié le 12 octobre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Présenté le 27 septembre 2022 par Le Maire

Délibéré le 27 Septembre 2022 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

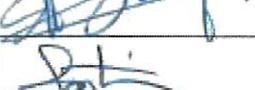
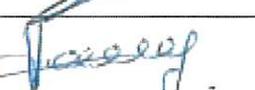
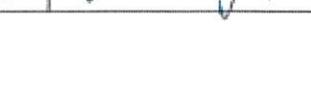
Nombre de membre en exercices : 29 Date de convocation : 21/09/2022

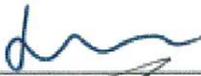
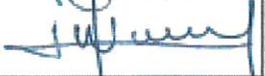
Nombre de membres présents : 24 VOTES POUR : 29

Nombre de pouvoirs : 5 CONTRE :

Nombre de suffrages exprimés : 29 ABSTENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
11	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
12	CM	Madame	Martine	BIENVENU	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Frédéric	MARTIN	
15	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
16	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
17	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
18	CM	Madame	Nathalie	HOANG	

19	CM	Madame	Sophie	MARNIER	
20	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
21	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
22	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
23	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	M. Hélène	VIRAVAUD	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20220927-2022-96-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2022

Publication : 12/10/2022